

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE DU LOGICIEL MAARCHRM

DÉCISION N° DM-20-314 EN DATE DU 09 DECEMBRE 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-494 en date du 2 juin 2020, portant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE adjointe au Maire ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assurer qu'il y a lieu d'assurer la maintenance et l'assistance du progiciel MAARCH RM ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société MAARCH de signer un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel MAARCH RM;

DÉCIDE

DE SIGNER avec la société MAARCH – 11 Boulevard du Sud-Est 92000 NANTERRE représentée par son Directeur Général Monsieur Jean-Louis ERCOLANI, un contrat de maintenance et d'assistance du progiciel MAARCH RM. La validité du contrat est fixée à 15 mois à compter de la notification de ce dernier.

- a) Le montant de la mise en œuvre s'élève à 12 800€ HT (douze mille huit cent euros)
- b) Le montant annuel de la maintenance s'élève à 4 500€ HT (quatre mille cinq cent euros)
- c) Les prestations complémentaires feront l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 22 000€ HT

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20201209-Imc1H7942H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020

Date de Publication: 09/12/2020

Pour extrait conforme, L'Adjointe au maire chargée de l'administration générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20201209-lmc1H7942H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/12/2020

Date de Publication : 09/12/2020